

FEDERATION DES ACEF DU QUEBEC

"LES RESULTATS DU SONDAGE:
une première redéfinition
de l'A.C.E.F."

Novembre 1974.

QUELQUES REFLEXIONS DES ORGANIS- MES-MEMBRES SUR LE MOUVEMENT ACEF

(Résultats du questionnaire-sondage auprès des
organismes-membres de la Fédération des ACEF du Québec)

Par suite d'une recommandation du conseil d'administration de la Fédération, celle-ci a expédié dans le courant de l'été un questionnaire à ses 534 organismes-membres à cette date, et portant sur le thème général de l'orientation du mouvement ACEF. Les questions soumises aux répondants originaient, dans presque tous les cas, d'interrogations que des délégués d'organismes-membres et des permanents ACEF ont soulevé lors du conseil d'administration élargi tenu en juin dernier.

81 organismes-membres nous ont fait parvenir leur questionnaire dûment répondu. 27 de ces organismes, c'est-à-dire exactement le tiers, sont des Coopératives (surtout des Caisses Populaires, 21). 34 organismes correspondent à ce que nous pourrions appeler des groupes populaires. Enfin, 20 syndicats nous ont retourné leur questionnaire rempli.

Le texte suivant tente, dans un premier temps, de présenter le plus clairement et le plus objectivement possible les résultats du questionnaire-sondage à partir de techniques de calcul très simples présentées ci-contre. Puis dans une seconde étape, nous proposerons une interprétation de ces résultats qui nous l'espérons, permettra d'amorcer un débat fructueux.

A. PRESENTATION DES RESULTATS

Le mode de compilation des données a été uniformisé pour la très grande majorité des questions. Lorsqu'une question impliquait l'établissement d'un ordre de priorité parmi différentes possibilités proposées, un premier choix donnait 4 ou 5 points, selon le nombre de possibilités proposées; un second choix, 3 ou 4 points, selon le cas, et ainsi de suite. Si un répondant privilégiait plus d'une option, sans établir de priorités à l'intérieur, nous accordions des points en fonction du nombre d'options retenues: un seul choix donnait, par exemple, 4 points, deux choix, 3 points chacun, et ainsi de suite.

A partir de ces modes de compilations relativement simples, mais assez souples également, pour exprimer les nuances qu'un répondant peut désirer manifester tout en affirmant nettement une opinion, nous avons tenté d'identifier le sens des réponses proposées par les organismes-membres aux questions posées.

La première question ne permet pas vraiment de clarifier quels aspects du mouvement ACEF semble le différencier d'autres mouvements, aux yeux de nos organismes-membres. En effet, les structures du mouvement, ses objectifs et ses moyens d'action et d'intervention recueillent la même adhésion, comme facteur de différenciation de l'ACEF vis-à-vis les autres mouvements.

a) les structures du Mouvement ACEF:

51 réponses positives⁽¹⁾; moyenne: 3.27; 22 premier choix;

(1) Pour toutes les réponses aux 20 questions présentées dans ce texte, le maximum possible de réponses positives est 81, c'est-à-dire le nombre de questionnaires qui nous ont été retournés.

b) ses objectifs

45 réponses positives; moyenne: 3.2; 20 premier
choix

c) ses moyens d'action et d'intervention

53 rép. positives; moyenne: 3.2; 20 premier choix

La question 2 pose le problème des motivations des organismes à adhérer à l'ACEF. Très clairement, les organismes optent pour l'objectif de multiplication des instruments de lutte au service des travailleurs comme principale motivation à adhérer à l'ACEF. Pour d'autres, moins nombreux cependant, la prolongation dans le domaine de la consommation de l'action entreprise à d'autres niveaux par l'organisme en question, constitue la motivation la plus importante pour adhérer à l'ACEF.

a) volonté d'offrir des services additionnels à ses membres:

25 réponses positives; moyenne: 3.12; 10 premier
choix;

* b) Objectif de multiplier les instruments de lutte au service des travailleurs:

54 réponses positives; moyenne: 3.61; 37 premier
choix;

c) prolonger dans le domaine de la consommation l'action entreprise à d'autres niveaux par votre organisme:

38 réponses positives; moyenne: 3.45; 23 premier
Choix;

La question 3 tente d'identifier la clientèle ACEF. La presque totalité des répondants identifie l'ensemble de la population comme clientèle privilégiée de l'ACEF. Le second choix des répondants se porte sur les groupes défavorisés de la population.

* l'astérisque indique la réponse qui obtient le plus de points parmi l'ensemble des possibilités suggérées.

- a) les organismes-membres de l'ACEF:
62 réponses positives; moyenne: 3.14; premier choix 11
- b) groupes de consommateurs particuliers (ex.: ventes pyramidales):
57 réponses positives; moyenne 3.2; premier choix 7
- * c) l'ensemble de la population:
65 réponses positives; moyenne: 4.1 premier choix 32
- d) des groupes défavorisés de la population:
68 réponses positives; moyenne: 3.7; premier choix 24

Alors que les 3 premières questions traitent de l'ACEF en termes plutôt généraux, la question 4 nous permet de préciser un peu mieux la sorte de mouvement ACEF que souhaite voir se développer les organismes-membres. Priés de choisir, parmi les trois champs d'activités traditionnelles du mouvement, celui ou ceux qui leur apparaissent les plus importants pour l'ACEF; les répondants semblent estimer d'égale importance le bloc Education-Information du consommateur et le bloc Protection et Défense du consommateur (bien que plusieurs organismes (39) placent ce bloc au premier rang). Ils relèguent au second plan, par contre, les activités de développement.

- * a) éducation-information du consommateur (cours, session..)
80 réponses: moyenne: 1.77⁽¹⁾ premier choix: 27
- * b) protection et défense du consommateur (cons. budg., actions juridiques):
80 réponses: moyenne: 1.71; premier choix: 39
- c) développement (de l'ACEF, du milieu et de coopératives)
78 réponses: moyenne: 2.42; premier choix: 14

(1) Exceptionnellement pour cette question: nous avons comptabilisé directement les résultats, c'est-à-dire qu'un premier choix vaut 1 point, un second, 2 points. Ceci entraîne que les moyennes les plus faibles signifient cette fois qu'une option donnée a recueilli le plus souvent des premiers choix.

D'autre part, la question 5 pose le problème du choix entre les actions de type individuel ou collectif. Les organismes-membres choisissent d'emblée l'éducation par rapport au service d'aide aux consommateurs.

- * a) éducation (des organismes-membres et de la population):

53 réponses favorables

- b) service d'aide aux consommateurs (ex.: consultation budgétaire):

27 réponses favorables.

La question 6 définit le contenu souhaitable de l'éducation que les répondants souhaitent vivement que l'ACEF assume. Il en ressort que les répondants estiment que ni les conseils pratiques, ni l'analyse fondamentale ne doivent primer dans l'éducation ACEF, mais plutôt les deux dimensions doivent se compléter, ou tout au moins être présentes parallèlement. Les résultats, en tout cas, sont presque identiques, pour les deux dimensions, comme on peut le constater ci-contre.

- A. conseils pratiques:

81 réponses: moyenne: 3.97; premier choix: 32

- B. analyse fondamentale:

76 réponses: moyenne: 3.97; premier choix: 37

La question 7 vise à faire définir par les organismes membres une orientation à la consultation budgétaire, à travers la conception que ces organismes se font de ce qu'est la consultation. Or, il semble que les répondants voient d'abord et avant tout dans la consultation budgétaire, un outil favorisant une éducation en profondeur des consommateurs impliqués, susceptible de plus, mais pour un nombre plus restreint d'organismes, de mener à une action collective. A noter que les deux autres aspects de la consultation, soit l'instrument de

dépannage et l'enquête permanente du milieu ne sont pas rejetés par les répondants. Mais, ils ne font tout simplement pas l'unanimité chez un aussi grand nombre de répondants, comme faisant parti de la définition de la consultation.

1. instrument de dépannage des consommateurs
57 réponses positives; moyenne: 3.72; premier choix: 7
2. une enquête permanente du milieu:
46 réponses positives; moyenne: 3.80; premier choix: 4
- *2 3. pouvant déboucher sur une action collective:
55 réponses positives; moyenne: 3.87; premier choix: 12
- *1 4. et favorisant une éducation en profondeur des consommateurs impliqués:
65 réponses positives; moyenne: 4.12; premier choix: 17

Après la définition de la consultation budgétaire, la question 8 vient proposer de qualifier la forme d'implication et d'intervention de l'ACEF dans la promotion du développement coopératif. Très nettement, et très majoritairement, les organismes-membres voient l'action ACEF, dans ce secteur, d'abord et avant tout au chapitre de la formation de coopérateurs. Les répondants optent ensuite pour un rôle d'animateur des compétences coopératives du milieu que les ACEF devraient jouer.

- *1 a) formation de coopérateurs:
72 réponses: moyenne: 4.23; premier choix: 40
- b) mise sur pied de coopératives:
59 réponses: moyenne: 3.06; premier choix: 9
- c) encadrement technique des coopératives existantes:
55 réponses: moyenne: 2.94; premier choix: 4
- *2 d) animation des compétences coopératives du milieu:
65 réponses: moyenne: 3.60; premier choix: 15.

La question 9 revient poser le problème du genre d'action que l'ACEF doit mener. Cette fois, on demande aux organismes-membres de choisir entre Services Individuelles et Action Collective. Or, les répondants optent, dans la même proportion, ou à peu près, que lors de la question 5, pour l'action collective .

- a) services individuels: 27 réponses positives
- * b) action collective: 51 réponses positives.

Après avoir réfléchi sur l'image ACEF, la clientèle et les champs d'activités à privilégier, la définition du type d'action à mener à l'intérieur de ces rayons d'activités, la question 10 relance les organismes-membres sur ce qui se passe actuellement, à l'intérieur de chaque ACEF; on se retrouve en fait avec une grande diversité d'actions et d'objectifs entre elles. Qu'en pensent les organismes-membres? Ils émettent, très majoritairement l'opinion qu'il faudrait conserver un équilibre entre ces actions locales ou régionales et les actions provinciales.

- a) cette situation est normale:
10 réponses positives.
- * b) il faudrait conserver un équilibre entre actions locales ou régionales et provinciales:
59 réponses positives.
- c) les actions provinciales devraient primer sur les actions locales ou régionales:
10 réponses positives.

Or, précisément, la question 11 tente de fixer les conditions ou plutôt les critères de choix d'une action provinciale. Suite aux résultats de la question 10, il n'est que normal qu'au départ, une très forte majorité de répondants jugent possible la réalisation d'une action commune au niveau

du mouvement. De plus, le critère de sélection de cette action le plus souvent retenu tient au choix d'une action bien définie dont l'objectif peut être clairement atteint vis-à-vis du public. La nécessité du choix d'un dossier d'actualité partout et la simplicité des thèmes vis-à-vis de l'ensemble de la population doivent aussi être pris en considération dans le choix d'une action.

a) 68 réponses positives; 5 négatives; 7 ne sais pas;

b) 1.- dossier d'actualité dans toutes les régions:

46 réponses positives.

2.- simplicité des thèmes vis-à-vis de l'ensemble de la population:

44 réponses positives.

* 3.- une action bien définie dont l'objectif, vis-à-vis du public, peut être clairement atteint (une bataille gagnable):

58 réponses positives.

4.- une action où l'on peut mesurer la participation de chaque ACEF:

16 réponses positives.

5.- une action qui peut impliquer chaque organisme-membre de l'ACEF:

38 réponses positives.

Quant aux genres d'actions communes à entreprendre, suite à l'établissement de ces critères de sélection, les organismes-membres, quant à eux, retiennent majoritairement, l'idée d'une action visant à l'animation et à une plus grande implication des organismes-membres. Une action sur les compagnies de finance occupe le second rang.

- c) 1.- action sur les compagnies de finance:
39 réponses positives; moyenne: 3.41;
premier choix: 22
- 2.- action visant au développement:
27 réponses positives; moyenne: 2.96;
premier choix: 10
- 3.- action visant à l'animation et à une plus grande implication des organismes-membres:
49 réponses positives; moyenne: 3.45;
premier choix: 29
- 4.- 2 ne sais pas; 1 autres.

Dans un autre ordre d'idée, les organismes-membres considèrent presque'unanimentement qu'il serait à tout le moins souhaitable de se donner un manifeste dans le domaine de la consommation (question 12). La moitié des répondants croient même très souhaitable la mise au point d'un tel manifeste.

- a) très souhaitable: 40 réponses positives;
souhaitable: 33 réponses positives;
peu souhaitable: 1 réponse positive;
pas du tout: 1 réponse positive;
ne sais pas: 5 réponses positives.

Revenant à la tâche de délimiter les contours des diverses activités du mouvement ACEF, la question 13 demande si l'ACEF devrait maintenir une présence active dans les conflits sociaux ou syndicaux d'une région donnée. Une majorité de répondants affirme que oui. La deuxième partie de cette question soumet les modalités de cette présence. Unanimentement, cette présence doit permettre de donner de l'information sur la consommation, l'ACEF étant alors au milieu des syndiqués. Un appui technique par la consultation budgétaire représente également une sorte de présence privilégiée par une majorité d'organismes-membres. Enfin, un répondant sur deux est favorable à un soutien aux syndicats dans une éventuelle campagne de boycottage.

- a) 56 réponses positives; 16 réponses négatives;
8 ne sais pas.
- b) 1.- appui moral:
33 réponses positives.
- *2 2.- appui technique par la consultation budgétaire:
45 réponses positives.
- *1 3.- présence au milieu des syndiqués pour donner
de l'information sur la consommation:
58 réponses positives.
- 4.- présence avec des syndiqués pour aider au
piquetage:
14 réponses positives.
- *3 5.- soutien aux syndicats dans une éventuelle
campagne de boycottage du produit de la compa-
gnie:
40 réponses positives.
- 6.- Aucune présence:
6 réponses positives.

La question 14 pose un peu la question des outils que l'ACEF doit développer pour atteindre ses objectifs. Les répondants tracent deux directions dans lesquelles les ACEF devraient se diriger dans leur développement: se donner comme objectif, d'impliquer plus en profondeur les organismes-membres. Mais en deuxième lieu, voir à ajouter de nouveaux organismes-membres. L'élargissement du champs d'activités, enfin, est considéré comme très prioritaire par quelques organismes.

- a) addition de nouvelles ACEF:
28 réponses positives: moyenne: 3.54; premier
choix: 5
- *1 b) implication, plus en profondeur, des organismes-
membres:
62 réponses positives; moyenne: 4.32; premier
choix: 35.

- *2 c) addition de nouveaux organismes-membres:
45 réponses positives; moyenne: 3.53; premier choix: 3
- d) engagement de nouveaux permanents:
25 réponses positives; moyenne: 2.2; premier choix: 0
- e) élargissement du champ d'activités:
23 réponses positives; moyenne: 3.61; premier choix: 10

Bien que ce n'ait pas été une forme de développement retenue par les organismes-membres, l'addition de nouvelles ACEF constitue un geste important au sein du mouvement, soumis à certains critères, à propos desquels l'opinion des organismes-membres témoignent de leur relative pertinence (question 15). Or de tous les aspects à partir desquels on juge de la reconnaissance des ACEF, un seul est carrément rejeté : il s'agit du degré d'autofinancement de l'ACEF. Tous les autres semblent présenter un intérêt de même intensité pour les répondants.

- * a) jusqu'à quel point la nouvelle ACEF couvre les trois champs d'activités du mouvement:
65 réponses; moyenne: 2.86; premier choix: 28
- b) degré d'autofinancement de cette nouvelle ACEF:
62 réponses; moyenne: 1.89; premier choix: 7
- * c) degré d'implication des organismes-membres:
68 réponses; moyenne: 2.88; premier choix: 20
- * d) degré d'enracinement dans le milieu de la nouvelle ACEF:
66 réponses; moyenne: 2.80; premier choix: 17

La question 16 en un sens a trait à nouveau aux outils ou aux moyens que l'ACEF devrait se donner pour réaliser ses objectifs. Cette fois, il s'agit de savoir si l'on souhaite la venue de citoyens à titre individuel, au sein de l'ACEF. La grande majorité des organismes-membres sont favorable à cette idée. Ils souhaitent cependant qu'ils soient

d'abord regroupés dans des comités de citoyens membres de l'ACEF.

- a) 65 réponses positives; 9 négatives; 6 ne sais pas.
- b) 1.- membre à part entière:
17 réponses positives.
- 2.- membre auxiliaire:
10 réponses positives.
- * 3.- regroupé dans des comités de citoyens membres de l'ACEF:
38 réponses positives.

La question 17 soulève un autre type de problème: soit les modalités de financement du mouvement ACEF. Le financement de l'ACEF doit-il être à caractère privé, c'est-à-dire auprès des organismes-membres de l'ACEF ou gouvernemental, à travers des subventions. Très majoritairement, les organismes-membres ne privilégient exclusivement ni l'une ou l'autre des formules. Ils souhaitent plutôt que ce soit une combinaison des deux approches, en mettant l'accent davantage, pour le plus grand nombre, sur le financement via les organismes-membres.

A) Privé - Gouvernemental

- a) auprès des organismes-membres via une contribution annuelle:
9 réponses positives.
- b) auprès du gouvernement via le versement de subventions annuelles:
3 réponses positives.
- a) et b) en mettant prioritairement l'accent sur:
 - * a) i.e. privé, 38/68
 - b) i.e. gouvernemental, 30/68

Quant à déterminer si le financement doit se faire par le haut (i.e. via ententes entre Fédérations) ou par le bas (i.e. via ententes entre unités locales ou régionales) les organismes-membres, à nouveau, ne semblent pas disposés à exclure

une formule au détriment de l'autre. Ils considèrent, en définitive, d'égale valeur, l'une et l'autre formule.

B) 1.- Financement par le haut:

79 réponses positives; moyenne: 3.71; premier choix: 35

2.- Financement par le bas:

79 réponses positives; moyenne: 3.91; premier choix: 38.

Enfin, les organismes-membres favorisent la tenue d'une campagne de souscription publique du mouvement ACEF, mais pas unanimement.

C) Financement public:

* 38 réponses positives

28 réponses négatives

12 ne sais pas.

La question 18 nous plonge à nouveau en pleine définition du type d'action ACEF. Cette fois, il s'agit de concrétiser ce qui doit être inclus prioritairement dans les actions visant à impliquer plus étroitement les organismes dans la démarche ACEF.

Deux possibilités ont principalement retenu l'attention des délégués à ce chapitre: l'organisation de sessions de formation ou d'informations pour les membres de votre organisme d'une part; et l'idée d'associer les organismes-membres à une action concrète du mouvement d'autre part. Les autres options offertes sont reléguées au second plan.

a) diffusion d'un audio-visuel sur le mouvement:

58 réponses; moyenne: 2.41; premier choix: 10

*2 b) associer votre organisme à une action concrète du mouvement:

67 réponses; moyenne: 3.1; premier choix: 36

- c) faire assumer, par les délégués de votre organisme à l'ACEF, la représentation du mouvement ACEF auprès de d'autres organismes-membres:
60 réponses; moyenne: 2.; premier choix: 3
- *1 d) organiser des sessions de formation ou d'information pour les membres de votre organisme:
67 réponses; moyenne: 3.16; premier choix: 28

Il est plus que probable que les résultats de la question 19 quant au type de permanent que l'ACEF devrait engager soit biaisé par la mauvaise disposition des carreaux de réponses, le nombre plus élevé de répondants qui se prononcent sur la valeur relative animateurs sociaux et les techniciens diplômés en témoignent. En effet, ce n'est que face à ces deux types de permanents proposés que l'on retrouve des carreaux de réponse. Il reste malgré tout que ce sont les travailleurs d'expérience non diplômés que semblent privilégier les répondants, du moins ceux qui se sont prononcés; les animateurs sociaux suivent ensuite, d'assez près.

- a) travailleurs sociaux:
47 réponses; moyenne: 3.29; premier choix: 9
- *2 b) animateurs sociaux:
60 réponses; moyenne: 3.65; premier choix: 17
- *1 c) travailleurs d'expérience non diplômés:
49 réponses; moyenne: 3.95; premier choix: 24
- d) techniciens diplômés:
53 réponses; moyenne: 3.02; premier choix: 8

Quant à la question 20, concernant le rôle de la Fédération au sein du mouvement, elle fait l'objet d'une compilation spéciale que l'on retrouvera en annexe.

B. INTERPRETATION DES RESULTATS

Il faut éviter, dans le cours de cette analyse, d'accorder une importance ou une valeur absolue aux résultats de cette enquête. Ceux-ci doivent demeurer des indicateurs de la position des répondants sur différents aspects du mouvement ACEF. Ces résultats doivent servir de point de départ d'une discussion plus approfondie plutôt qu'être tenus comme représentant l'opinion des organismes-membres quant aux choix que collectivement nous devons faire. Cette approche n'exclut pas que certaines options définies par les résultats du questionnaire soient partagées par l'ensemble des participants de ce congrès. Notre tâche devient alors de préciser, de concrétiser davantage ces choix collectifs. Ainsi, progressivement, le mouvement ACEF deviendra encore davantage l'expression des volontés politiques, consciemment bâties, des organismes à qui appartient en définitive le mouvement.

1) Un net parti pris: l'éducation

En effet, la première constatation que l'on peut faire de l'analyse des réponses au questionnaire tient au rôle primordial que les répondants accordent à l'éducation dans les activités qu'ils désignent à l'ACEF.

Nous observons, par exemple, qu'une majorité d'organismes estiment que le bloc éducation-information doit être privilégié par rapport au bloc développement (question 4). De même, 53 organismes sur les 81 choisissent l'éducation plutôt que les services d'aide au consommateur.

Cette préoccupation d'accorder à l'ACEF un rôle d'éducation auprès des groupes populaires ou de la population en

général se traduit aussi dans la conception que l'on se fait de la consultation budgétaire (question 7). On y voit, en effet, un outil favorisant une éducation en profondeur des consommateurs impliqués, en tout premier lieu. De plus, le rôle de l'ACEF dans la promotion du développement coopératif passe, en priorité, par la formation de coopérateurs (question 8), ce qui témoigne à nouveau du désir des organismes-membres de voir l'ACEF s'orienter du côté de l'éducation.

Cette orientation fondamentale que l'on envisage pour l'ACEF va encore plus loin. Car, même lorsque les répondants croient que l'ACEF devrait s'impliquer dans les conflits sociaux ou syndicaux (question 13a), c'est unanimement via de l'information sur la consommation à donner au milieu des syndiqués en difficulté que l'on concrétise cet engagement de l'ACEF. Bien sûr, s'ajoute par la suite l'idée d'un appui plus technique par le biais de la consultation budgétaire, un soutien dans une éventuelle campagne de boycottage. Mais il reste que le choix premier de tous les organismes concerne les "actions d'éducation".

Ce constant réflexe d'associer le mouvement ACEF à l'éducation, sous toutes ses formes, réapparaît une dernière fois quand il s'agit de préciser les moyens à employer pour impliquer plus étroitement les organismes dans la démarche du mouvement (question 18). Nos répondants proposent alors la tenue de sessions de formation ou d'information, parmi les premiers moyens à employer afin d'impliquer les organismes.

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant qu'une si forte majorité d'organismes, 73 sur 81 de fait, ressentent la nécessité de doter l'ACEF d'un manifeste dans le domaine

de la consommation (question 12). On peut de plus ajouter que le refus clair et net des répondants de se prononcer pour une éducation insistant sur les conseils pratiques plutôt que sur l'analyse fondamentale, ou l'inverse, nous semble relever de la même perception de l'envergure des problèmes causés par le système de production de masse qui a incité les répondants à privilégier des actions à caractère collectif plutôt qu'individuel (question 5 et 9).

De ces réponses, on peut dégager une nette tendance des organismes-membres à vouloir aller au-delà des cas individuels problématiques et des conseils pratiques à prodiguer pour promouvoir une consommation plus rationnelle des ménages. Sans rejeter ces dimensions possibles du travail et du message ACEF, il nous apparaît que les répondants jugent que l'éducation doit aussi comporter une analyse et des conclusions (qui restent à inventer pour une bonne partie) plus fondamentales, et portant sur le fonctionnement du système.

2) Ambiguïté quant à la clientèle:

Voilà donc un premier consensus très clair des organismes-membres face à l'éducation. D'autres choix sont moins clairs et révèlent certaines ambiguïtés. Entre autres, le questionnaire ne permet pas vraiment de faire définir la clientèle de l'ACEF. Car, alors que le motif d'adhésion des organismes-membres à l'ACEF (question 2) qui revient le plus souvent tient au désir de multiplier les instruments de lutte au service des travailleurs, la clientèle "naturelle" de l'ACEF demeure, dans l'esprit des répondants, l'ensemble de la population (question 3).

Sans parler de contradiction, le choix d'une clientèle-cible propre au mouvement ACEF devrait être lié à une conception que l'on se fait du mouvement. En d'autres termes, imaginer l'ACEF tel un instrument de lutte au service des travailleurs devrait logiquement impliquer que l'on s'adresse prioritairement à ceux-ci. Mais les résultats du questionnaire ne vont pas dans cette direction. Peut-être est-ce le souhait des répondants que l'ACEF continue de projeter l'image d'un groupe populaire au service des citoyens et des consommateurs, sans restrictions préalables, que celles-ci soient réelles ou non.

3) Besoin de participation et d'unité d'action

On peut également déceler, dans les résultats de ce questionnaire un très vif besoin des organismes-membres de se retrouver dans l'ACEF, de jouer un rôle dans ce qui devrait par ailleurs, toujours dans l'esprit des répondants, s'appeler davantage un mouvement.

Certaines réponses nous sont apparues particulièrement significatives à ce sujet. Entre autres, ce désir, exprimé dans le cas d'une forte majorité d'organismes-membres, de conserver ou, de fait, d'établir un équilibre entre les actions locales ou régionales et les actions provinciales (question 10).

L'impression très nette des organismes-membres qu'il devrait être possible de réaliser un projet d'action commun au niveau de l'ensemble du Québec (question 11) représente également un second indice de la volonté des répondants de trouver dans l'ACEF un mouvement, une plate-forme commune à toutes les unités locales. Enfin nous avons déjà souligné que

la presque totalité des organismes-membres juge souhaitable la définition d'un manifeste-ACEF dans le domaine de la consommation (question 12). Cela nous paraît indiquer avec encore plus d'insistance cet espoir de voir se développer une unité et une cohésion plus grande de toutes les ACEF du Québec.

Toutefois, cette évolution devrait être faite en associant beaucoup plus étroitement que dans le passé les organismes-membres de l'ACEF à l'action et à la démarche de celle-ci. A ce sujet, quelques réponses collectives aux questions posées nous apparaissent révélatrices. Par exemple, les répondants proposent prioritairement l'organisation d'une action visant à l'animation et à une plus grande implication des organismes-membres, avant la venue d'une action sur les compagnies de finance (question 11c). Notons ici, pour notre propre gouverne, qu'une action sur les compagnies de finance n'exclut pas que l'on puisse, simultanément, animer et impliquer plus profondément les organismes à l'ACEF. Mais, il reste significatif que les répondants aient d'abord songé à une action qui les implique, eux, davantage.

Mentionnons également, à ce titre, que la direction première que doivent prendre les ACEF du Québec dans leur développement (question 14), réside dans une implication plus en profondeur des organismes-membres. Notons, au passage, une certaine contradiction entre le premier et le second choix que les organismes font à ce chapitre. Car, si l'on souhaite que l'ACEF privilégie d'abord une implication plus en profondeur des organismes-membres, on détermine tout de suite après cependant que l'addition de nouveaux organismes-membres constitue la seconde priorité de développement.

Il est possible, cependant, qu'à travers ce second choix, les organismes n'aient voulu que traduire leur désir de voir l'ACEF atteindre plus en profondeur les milieux et les groupes déjà touchés par son action ou encore étendre davantage son rayonnement en faisant adhérer des groupes ou des milieux non touchés par le mouvement encore. Souhaitons, en tout cas, que les motivations de cet ordre de priorités défini par le questionnaire-sondage, s'il est confirmé par le congrès, soient précisées, de façon à réduire le plus possible les ambiguïtés face aux directions que l'ACEF doit prendre dans son développement.

4) Des ACEF plus engagées?

Une autre constatation générale que l'on peut mettre de l'avant en rapport avec les résultats de ce questionnaire tient au fait que les répondants souhaitent que se développent des ACEF nettement engagés socialement et "politiquement". On retrouve des éléments de cette prise de position dans tout le questionnaire, mais particulièrement lorsqu'il est proposé d'engager l'ACEF dans les conflits sociaux ou syndicaux d'une région donnée. Les répondants adhèrent vigoureusement à cette idée (question 13) et précisent même que cet engagement ou cette présence doit passer par autre chose qu'un appui moral.

5) Financement et membre individuel

Deux commentaires complètent le tableau de ce que les ACEF pourraient ou devraient être aux yeux des propriétaires collectifs de ce mouvement. Le premier concerne les positions de nos répondants quant au financement d'un mouvement tel l'ACEF. Ceux-ci, globalement, n'ont pas semblé vouloir choisir

de formules spécifiques (question 17). Ni exclusivement privé (via organismes-membres) ou gouvernemental, ni du haut ou du bas en particulier, une mince majorité en faveur d'une campagne de financement public, il semble que les répondants aient estimé plus sage de diversifier le plus possible nos sources de financement. Qu'est-ce qui motive pareille prudence? Conserver l'indépendance idéologique et politique de l'ACEF, lui garantir la plus grande marge de manoeuvre possible? Ou bien tout simplement s'assurer que l'ACEF soit à l'abri de problèmes financiers, de telle sorte que le tarissement d'une source de financement n'aille pas jusqu'à entraîner des changements dans l'orientation ACEF, faute de moyens financiers?

Notre seconde remarque tient à l'adhésion d'individus à l'ACEF. L'accord assez généralisé des répondants sur cette question implique certes que les organismes-membres attribue à l'ACEF un rôle qui reste peut être à définir. Cette adhésion spontanée à une idée de fait toute neuve, mérite d'être reprise et analysée plus en profondeur. Cette analyse doit porter entre autres sur les conséquences politiques et sociales d'un tel développement dans un organisme s'occupant de consommation tel l'ACEF. On doit examiner aussi la portée d'un tel changement sur les structures de fonctionnement de l'ACEF.

6) En résumé...

Bref, les résultats de ce questionnaire-sondage se ramènent à quelques constatations qui tiennent d'abord au rôle d'éducateur que, massivement, les organismes-membres assignent à l'ACEF. On décèle nettement aussi le désir ou le besoin des organismes-membres d'être plus actifs et

intégrés aux actions, aux structures de l'ACEF, de profiter davantage de l'information que véhicule l'ACEF.

Et au-delà de ces réclamations, ces mêmes organismes-membres proposent que se façonne un mouvement ACEF plus homogène, mieux articulé, plus défini politiquement, dont les actions spécifiques ne soient pas toutes sans rapport les unes avec les autres.

Enfin, complément ou corollaire directe d'une telle prise de position, les répondants voient des ACEF engagés concrètement dans les conflits sociaux ou syndicaux d'une région, d'une ville ou d'un quartier. Le financement de toutes ces activités doit éviter de dépendre d'une seule source, quelque'elle soit.

Ces diverses options que l'on peut tirer des résultats du questionnaire ne sont pas sans causer des problèmes, ou tout au moins des interrogations. Le questionnaire ne définit pas la forme exacte et le dosage de tous ses choix. Certaines réponses peuvent même devenir contradictoires, dans la mesure où, par exemple, n'est pas définie l'importance relative des divers types d'action proposés. Mais il reste que certaines grandes orientations sont tracées à travers les résultats de ce questionnaire vis-à-vis desquelles il faut se définir.

C- ATTENTES FACE A LA FEDERATION

La question 20, la dernière du questionnaire et la seule question ouverte, porte sur le rôle que devrait jouer la Fédération auprès du mouvement ACEF.

Il importe de mentionner, au départ, que plusieurs organismes-membres, en fait 27, n'ont pu exprimer d'opinion sur ce sujet. C'est donc dire qu'un répondant sur trois, ne sait trop quoi penser du rôle de la Fédération. De ces 27, 9 questionnaires fournissent des réponses qui sont sans aucun rapport avec le contexte de la Fédération dans le mouvement ACEF et 18 organismes-membres ignorent totalement la question.

Cette absence relative de prises de position des répondants face à cette importante question, nous paraît à première vue symptomatique de l'important travail d'intégration et d'implication des organismes-membres à une réalité plus "quotidienne" des ACEF, travail qui reste à accomplir. Mais il est possible également que ce faible taux de réponse démontre tout simplement l'absence d'intérêt ou d'enjeux que certains organismes attachent au rôle de la Fédération.

Quant aux organismes qui se sont prononcés, nous avons tenté d'identifier quelques tendances générales qu'exprimaient les réponses relativement diversifiées soumises par les répondants. Nous avons, à ce titre, repérer deux grands courants d'opinions parmi nos organismes-membres. Un premier qui se traduit par l'attribution d'un rôle essentiellement interne à la Fédération au sein du mouvement ACEF. Un second groupe tend plutôt à accorder à la Fédération un rôle essentiellement défini en termes politiques, une fonction qui s'exerce en tout cas à un niveau plus collectif de la société québécoise.

Enfin, plusieurs répondants associent la Fédération à des fonctions qui relèvent de ces deux tendances à la fois.

Malgré tout l'arbitraire qu'une pareille division

des opinions peut charrier, certaines compilations demeurent possibles. De fait, aux 27 répondants qui ou bien ne fournissaient aucune réponse à cette question, s'ajoute un second groupe de 22 répondants qui décrivent ce que pourrait être le rôle interne de la Fédération. Un troisième sous-ensemble de 12 organismes-membres précise de différentes façons le rôle plutôt politique qu'ils veulent voir jouer par la Fédération. Enfin, 20 répondants expriment des opinions que l'on peut rapprocher de l'un et de l'autre courant d'opinion.

A l'intérieur de chaque "division d'opinion", nous avons comptabilisé sous différentes fonctions plus spécifiques les rôles que l'on pourrait assigner à la Fédération. Ce travail nous a permis d'établir que parmi les 54 organismes-membres répondants, 19 d'entre eux voient la Fédération fournir des Services techniques d'ordre Juridique ou Recherches spécifiques et un autre groupe de 19 répondants jugent également que l'ACEF doit assurer la coordination des actions des ACEF. Soulignons tout de suite ici qu'il ne s'agit pas de choix exclusifs des organismes-membres. La plupart des répondants ont d'ailleurs soumis plusieurs suggestions quant au rôle de la Fédération.

Une troisième de ces fonctions plus spécifiques que les organismes-membres définissent à la Fédération et qui fait parti de ce que nous appelons le rôle interne de la Fédération, réside dans la définition et la coordination des politiques des ACEF que 15 groupes ont proposé comme rôle de la Fédération. Nous avons relevé à travers la façon et le contexte dans lesquels fut annexée cette suggestion que ces répondants voyaient ici la Fédération jouer un rôle sensiblement plus "coercitif" une fois définie ces politiques du mouvement. Viennent enfin d'autres suggestions, certes

intéressantes, mais qu'un nombre plus restreint de répondants nous ont soumises, telles la formation des permanents (9 organismes-membres) et la coordination de l'information inter-ACEF (8 répondants).

Quant aux activités possibles à l'intérieur du rôle plus politique que peut jouer la Fédération, soulignons que les consensus sur ces activités sont très faibles. En définitive un plus grand nombre de suggestions furent mises de l'avant à ce chapitre, peut être parce que le champs plus politique du travail de la Fédération s'avère plus vaste et recoupe donc plusieurs possibilités. Mentionnons cependant que 15 organismes-membres, sous une forme ou l'autre, proposent que la Fédération poursuive un travail de représentation auprès de la population en général, soit pour véhiculer de l'information, prolonger les efforts d'éducation, ou assumer la défense des intérêts des consommateurs. D'autre part, un nombre assez significatif d'organismes-membre, en fait 11, estime que la Fédération doit continuer d'exercer des pressions sur les gouvernements concernant différents sujets. Enfin, 7 groupes voient la Fédération organiser et planifier l'action au niveau provincial et 5 organismes-membres croient que la Fédération devrait assumer la responsabilité d'élaborer une pensée sociale.

Globalement, nous croyons qu'il serait hasardeux de risquer de nombreuses conclusions face aux résultats de cette question. Car, d'une part, une proportion trop élevée de répondants ne se prononcent pas sur cette question pour que les positions majoritaires de ceux qui ont répondu conservent toute leur portée.

Et d'autre part, on ne peut évaluer l'importance relative que chaque organisme-membre accorde à tel ou tel aspect du rôle qu'il définit à la Fédération et le degré de "leadership" que doit assumer la Fédération à travers ses actions.

Qu'il suffise, à ce propos de rappeler que les consensus les plus larges que nous ayons obtenu pour cette question ont trait à des activités de coordination de la Fédération, résultat qui, avouons-le, ne nous précise guère l'impact possible des gestes de la Fédération et les formes concrètes de son action. Bref, si les organismes-membres désirent que se développent un mouvement comme nous avons cru le constater dans tout le questionnaire, - la compilation des résultats de cette question ouverte représente une nouvelle occasion de le remarquer - les modalités de cette évolution restent encore à préciser.